

# Foire aux questions (FAQ)

## La coopération internationale dans le programme Horizon 2020

### Sommaire :

1. Généralités .....	2
Quelles différences entre Horizon 2020 et son prédécesseur, le 7 <sup>e</sup> PCRD ?.....	2
Qu'est devenu le thème INCO du 7 <sup>e</sup> PCRD ? .....	2
2. Eligibilité .....	2
Quels sont les pays éligibles au programme Horizon 2020 ?.....	2
Quels pays peuvent percevoir des fonds d'Horizon 2020 ? .....	2
Quelles possibilités pour les institutions basées dans des pays non automatiquement éligibles au financement ?.....	2
Les institutions suisses peuvent-elles percevoir des fonds d'Horizon 2020 ? .....	2
Quels pays choisir comme partenaire tiers d'un projet ? .....	3
Quels sont les pays associés au programme Horizon 2020 ?.....	3
Régions ultrapériphériques (RUP) et Pays et territoires d'outre-mer (PTOM) français .....	3
Eligibilité des filiales de groupes internationaux.....	3
3. Le dispositif d'accompagnement français .....	4
Où puis-je trouver les documents clés pour la coopération internationale dans Horizon 2020 ? .....	4
Qui contacter pour des questions relatives à la coopération internationale ?.....	4
Comment se maintenir informé ? .....	4
Comment trouver des organismes partenaires au sein des pays tiers ? .....	4

## 1. Généralités

### Quelles sont les principales différences entre Horizon 2020 et son prédécesseur, le 7<sup>e</sup> PCRDT ?

Horizon 2020 vise à conférer une dimension plus stratégique au volet « coopération internationale », en favorisant une meilleure coordination entre les efforts de la Commission et des Etats membres dans ce domaine. L'ouverture à l'ensemble du monde est une priorité du programme, mais certains pays automatiquement éligibles au financement sous le 7<sup>e</sup> PCRDT – notamment les BRIC et le Mexique – ne le sont plus sous Horizon 2020. Ouvert au monde entier, Horizon 2020 cherche également à mieux protéger les intérêts des parties prenantes européennes (cf. notamment le « considérant » 33 et les articles 7-2 et 44-3 des [Règles de participation](#) du programme).

### Qu'est devenu le thème INCO du 7<sup>e</sup> PCRDT ?

La coopération internationale est un enjeu transversal sous Horizon 2020, largement présent dans les trois grandes priorités du programme. En tant que thème, INCO (qui faisait partie du programme spécifique « Capacités » du 7<sup>e</sup> PCRDT) n'existe plus, et la coopération internationale ne bénéficie pas d'un PCN officiel dédié.

En revanche, Horizon 2020 comprend des mesures spécifiques dédiées la coopération internationale : celles-ci sont intégrées au défi sociétal 6 (« Sociétés inclusives, innovantes et capables de réflexion »), au sein de l'appel « [L'Europe comme acteur global](#) » : INT-1 et 2.

[Plus d'informations sur les mesures spécifiques](#)

## 2. Eligibilité

### Quels sont les pays éligibles au programme Horizon 2020 ?

L'ensemble des pays du monde est éligible a priori au programme Horizon 2020. Cependant, l'éligibilité au programme ne signifie pas que les institutions de chaque pays sont automatiquement éligibles à percevoir des financements européens. En outre, la participation à certains appels à propositions est restreinte ; référez-vous au texte du programme de travail pour plus de détails.

### Quels pays peuvent percevoir des fonds d'Horizon 2020 ?

Les pays automatiquement éligibles à Horizon 2020 sont les pays de l'Union européenne, les pays associés et les pays cités dans les [annexes générales du programme](#). D'autres pays peuvent être éligibles sous certaines conditions.

[Plus d'informations sur l'éligibilité financière sous Horizon 2020](#)

### Quelles possibilités pour les institutions basées dans des pays non automatiquement éligibles au financement ?

Un financement par Horizon 2020 n'est possible qu'au cas par cas, en fonction du rôle du partenaire au sein du consortium. Certains pays ont toutefois mis en place de dispositifs nationaux de financement (« matching funds »), pour tout ou partie du programme H2020. Une [synthèse de ces dispositifs](#) est accessible via le portail français d'Horizon 2020.

### Les institutions suisses peuvent-elles percevoir des fonds d'Horizon 2020 ?

La Suisse et l'Union européenne se sont mises d'accord sur une association partielle qui sera provisoirement appliquée à partir du 15 septembre 2014 et qui vaut pour l'instant jusqu'à la fin 2016.

Cette association partielle permet aux chercheurs suisses dès le 15 septembre 2014 de participer :

- en tant que partenaires associés à droits égaux à toutes les activités du "premier pilier" d'Horizon 2020, qui comprend les bourses ERC, les actions Marie Skłodowska- Curie, les Technologies futures et émergentes (FET) et les Infrastructures de recherche ;
- de même, les chercheurs suisses peuvent participer au volet "Spreading Excellence and Widening Participation" en tant que partenaires associés. En cette qualité, les chercheurs suisses sont financés directement par des fonds européens.

Pour les autres appels à propositions d'Horizon 2020 (deuxième et troisième piliers), la Suisse garde le statut de pays tiers, ce qui signifie que :

- les chercheurs suisses peuvent participer à des projets collaboratifs européens, mais ne peuvent pas recevoir de financement européen direct pour leur participation au projet ;
- suite au résultat de la votation du 9 février 2014 sur l'initiative contre l'immigration de masse, l'Union européenne s'oppose à l'association complète de la Suisse à l'ensemble du "paquet Horizon 2020".

Plus d'informations sur la participation de la Suisse à Horizon 2020 :

- [FAQ de la Commission européenne](#)
- [Page dédiée du SBFI](#)

### **Quels pays choisir comme partenaire tiers d'un projet ?**

Il n'y a pas de réponse générale à cette question : c'est la pertinence thématique et géographique qui doit dicter ce choix, ainsi que les garanties quant à la solidité du consortium. A l'évaluation, il n'y pas de bonus a priori pour l'inclusion d'un partenaire tiers, c'est la valeur ajoutée au regard des objectifs du projet qui prime.

Exceptions à cette règle :

- Les mesures spécifiques, qui constituent un cas à part, dans la mesure où elles sont focalisées sur des pays et des régions particuliers.
- Les appels à propositions clairement fléchés en vue de l'intégration de partenaires appartenant à des pays précis (se reporter au texte de l'appel en question).

### **Quels sont les pays associés au programme Horizon 2020 ?**

La dernière version de la [liste des pays associés](#) est disponible sur le Portail du participant Horizon 2020.

### **Régions ultrapériphériques (RUP) et Pays et territoires d'outre-mer (PTOM) français**

Les RUP (Guadeloupe et dépendances, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte) et les PTOM (Nouvelle Calédonie, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, la Polynésie française et Wallis-et-Futuna) figurent parmi les entités géographiques automatiquement éligibles au programme Horizon 2020, aux mêmes conditions que la France.

### **Eligibilité des filiales de groupes internationaux**

Les filiales d'entreprises internationales, dotées d'une personnalité juridique propre, sont automatiquement éligibles financièrement à Horizon 2020 si elles sont implantées dans un pays qui l'est également.

### **3. Le dispositif d'accompagnement français**

#### **Où puis-je trouver les documents clés pour la coopération internationale dans Horizon 2020 ?**

Un recueil de documents clés (contexte stratégique, Espace européen de la recherche, documents opérationnels Horizon 2020, etc.) est disponible dans la section « coopération internationale » du portail français du programme.

[Lien vers la section « coopération internationale » du portail](#)

#### **Qui contacter pour des questions relatives à la coopération internationale ?**

La coopération internationale étant un enjeu transversal, veuillez contacter en priorité le point de contact national (PCN) correspondant à la ligne financière que vous projetez d'utiliser. Si votre question porte spécifiquement sur une particularité liée à la coopération avec des entités tierces, vous pouvez également joindre le correspondant « UE et Horizon 2020 » au sein du MESR.

[Lien vers la liste des PCN français](#)

[Contacter le référent « UE et coopération internationale » du MESR](#)

#### **Comment se maintenir informé ?**

Vous pouvez vous abonner aux actualités « coopération internationale » sur le portail français d'Horizon 2020, en cochant la case correspondante sur la page ci-après : <http://www.horizon2020.gouv.fr/pid30124/abonnement-lettre-information-aux-alertes.html>

#### **Comment trouver des organismes partenaires au sein des pays tiers ?**

Le portail français d'Horizon 2020 propose des liens vers un ensemble de plateformes destinées à la recherche de partenaires, y compris hors Europe. Les différents événements organisés par le dispositif d'accompagnement, notamment les *brokerage events*, constituent également des opportunités privilégiées pour la mise en réseau.

[Plus d'informations sur la recherche de partenaires](#)